L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

158714 - Il est permis de chercher la bénédiction dans les traces du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) à l'excision de tout autre

question

Mes frères en islam, j'ai exploré un site Internet et y ai découvert ce que je considère comme une innovation. Toutefois, Allah le sait mieux, j'espère que vous m'informerez à propos de l'authenticité du hadith suivant car j'en doute. Le hadith en question est cité dans le Salih de Mouslim, livre 024 n° 5149 d'après Abdoullah, l'affranchi d'Asmaa bint Abou Baker, oncle maternel de l'enfant Ataa « Asmaa m'avait envoyé auprès d'Abdoullah ibn Omar pour lui dire ceci: il m'est parvenu que tu interdits trois choses:

- -l'inclusion d'un morceau de soi dans le tissu d'un vêtement; l'usage d'une scelle comprennent une couche de soie rouge;
- - et le jeûne de tout le mois de Radjab »
- Abdoullah m'a dit: Quant à ce que tu as dit à propos du jeûne du mois de Radjab, que dire de celui qui jeûne tout le temps?

Quant à ce que tu as dis à propos d'un morceau de soie inclus dans la bordure d'un vêtement , j'ai entendu Omar ibn al-Khattab affirmer avoir entendu le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire: seul un homme immoral porte un habit en soie . Et j'ai craint que ce soit applicable à tout vêtement comportant une morceau de soie . »

Quant à la housse de la selle d'Abdoullah, j'ai découvert à ma grande surprise qu'elle était bourrée d'éléments de couleur pourpre.

Je suis retourné auprès d'Assam pour lui transmettre (la réponse d'Abdoullah) et elle a dit: « Voici le manteau du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) elle me montra un manteau décoré avec des filles soyeuses sur les bords et sur l'ouverture.

Asmaa dit: ce manteau était conservé auprès d'Aicha jusqu'à sa mort. C'est alors que je l'ai récupéré. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) le portait. Quant à nous, nous le lavons

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

et donnons le reste de l'eau utilisée dans le lavage aux malades pour les guérir. » Quel est le degré d'authenticité de ce hadith?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce hadith est rapportépar Mouslim dans sonSalih(2069) comme le dit l'auteur de la question et dans les termes qu'il a cités.L'imam Ahmad l'a rapporté dans son Mousnad(182) . Al-Bayhaqui l'a rapportédans ses Sunan (4381) par la voied'Abou Malick, filsd'in Abi Soulayman. La chaine utilisée ici est sure etininterrompue . Les hommesqui la composent sont sûrs. Le seul fait qu'il soit rapportépar Mouslim suffit pour montrer qu'il estauthentique . A notre connaissance , personne ne l'a remis en cause. Tout hadith qui présente de telles garanties d'authenticiténe doit faire l'objet d'aucun doute ou réserve à propos de sa véracité

S'agissant de l'explication du hadith, voici ce qu'an-Nawawi(Puisse Allah lui accorder Samiséricorde) en dit: La réponse donnée par Ibn Omar sur le jeûne du moins de Radjab revient àréfuter ce qu'il avait appris sur son interdiction. Il entendait dire qu'il jeûnait le moisentièrement et perpétuait le jeûne. C'est- dire qu'il jeûnait tous les jours àl'exception des Deux Fêtes et des trois jours qui lessuivent. C'était sa doctrine et celle de son père, Omar ibn al-Khatta, d'Aicha, d'Abou Talha et d'autresparmi les ancêtres pieux de la Umma. C'est aussi la doctrine de Chaafii et d'autres ulémas qui pensent qu'il n'est pas réprouvéd'observer un jeûne perpétuel.

Quant àce que tu as dit de lui àpropos de sa réprobation del'introduction d'éléments soyeux dans unvêtement, il n'a pas reconnu qu'il l'interdisait mais il a dit qu'il s'en abstenait par scrupule et de crainte qu'il soitinclus dans la portée générale de l'interdiction du port de la soie.

Quant àla selle confectionnée avec une housse de soie, il remit en cause ce qu'on avait

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

rapportéde lui et dit : voici maselle faite dotée d'un revêtement pourpre c'est àdire qu'elle étaitde cette couleuret n'était pas de la soie mais plutôt de la laine ou d'autres. On a déjàdit que laselle peut être confectionnée avec de la soie ou de la laine et que que leshabits inclus dansl'interdiction sont celles tissés avec de la soie.

Quantau fait pour Asmaa desortir lemanteau du Prophète (Bénédiction et salutsoient sur lui) dotéd'une bordure de soie , elle entendait par làmontrer que cen'étaitpas interdit. Ce qui est le cas pour Chaafii etd'autres quipensent que unvêtement comme unmanteau ou un turban ou d'autres portant des files soyeuses sur les bords peuvent être portés àcondition que les files ne dépassent pas l'équivalent dequatredoigts. Car ce qui dépasse cette quantitéest interdit. Ce hadith indique que ce qui est interdit àpropos de la soie est unvêtemententièrement etessentiellement faite avec cette matière

et qu'il nes'agit pas d'interdire toutvêtement mélangéavec de la soie Ce qui est différent du vin et de l'or dont l'interdiction inclut toute leurs parties. »Extrait succinct

Quant aux propos d'Asana (P.A.a:Le Prophète (Bénédiction et salut sprints sur lui) le portait. Quant ànous, nous le lavons et donnons le reste de l'eau utilisée dans le lavage aux malades pour lesguérir. Ce genre de recherche de la bénédiction est réservée au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) puisque les ancêtres pieux ne la pratiquaient pas sur les traces d'un autre après le Prophète (Bénédiction et salut sprints sur lui) Voir la question n°10045 et la question n°100105

Allah le sait mieux